



# LA LETTRE

Mars 2014

## SOMMAIRE

### Actualités

Chronique de l'évolution de la parité

Elections Européennes

### Actions

2014, en avant les femmes

### Anniversaires

Droit de vote

## Elles aussi

98, rue de l'Université  
75007 PARIS  
Tel. 01 40 62 65 00  
Fax 01 40 62 65 18  
[www.ellesaussi.org](http://www.ellesaussi.org)  
[ellesaussisecretariat@yahoo.fr](mailto:ellesaussisecretariat@yahoo.fr)

## Editorial

### Parité - Égalité

En France, des communes à l'Europe, voici venir des mois d'élections. En plusieurs décennies, de la protestation revendicative à la représentation politique, les femmes ont su trouver des leviers pour transformer profondément par la voie législative leur condition d'exclues, pour affirmer des droits jusqu'à la parité afin de faire émerger une société où pour exister elles n'aient pas besoin de s'aligner sur le modèle masculin, où elles soient des citoyennes à part entière, de la conseillère municipale à la Présidente de la République.

Avec pragmatisme et ténacité, par touches successives, la Ministre des droits des femmes s'applique à faire vivre dans la réalité l'égalité inscrite au fronton de notre République depuis plus de deux siècles, à imposer une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes dans de nombreuses instances décisionnelles. La « parité quantitative », n'est que justice. Elle avance avec lenteur ; sur les listes électorales, c'est une alternance homme-femme : depuis 1994 pour les élections européennes, en 2014 pour un peu plus du quart des communes pour les élections municipales. Mais l'exigence dans les exécutifs n'est pas encore étendue aux intercommunalités.

Cette idée de parité, née en Europe il y a plus de 20 ans, commence-t-elle à faire consensus dans son aspect quantitatif ? Le Haut Conseil à l'égalité en élargit sensiblement le sens en lançant le « semestre de la parité ». Elle n'est reconnue dans la Constitution que sous la forme de « favoriser l'égal accès aux mandats électoraux et fonctions électives ainsi qu'aux responsabilités économiques et sociales ».

Pourtant les pionnières du mouvement pour la parité en France et fondatrices de *Elles aussi* insistaient sur la richesse politique et symbolique de cette notion : « représentation du peuple, moitié femme, moitié homme, pour une démocratie aboutie » pour Françoise Ramond, au-delà d'un équilibre numérique pour « une parité qualitative, comme condition même d'une démocratie féconde » pour Antoinette Fouque.

Ne devient-il pas nécessaire d'affermir la Constitution et de revenir à la proposition non retenue en 1999 demandant à la loi de « garantir l'égal accès... » ? Est-ce suffisant, au regard des résistances et contournements constatés depuis 20 ans ? N'y aurait-il pas à intervenir au niveau symbolique sur le socle philosophique de la Constitution, c'est-à-dire sur son Préambule, pour assurer la parité en inscrivant qu'il y a des femmes et des hommes égaux en droit\* ? L'engagement pour l'égalité dans toutes les politiques publiques s'en trouverait affermi.

Anne-Marie Marmier  
Vice-présidente

\*Datant de 1946, le préambule dans son article 1 reconnaît des droits inaliénables et sacrés à toute personne humaine « sans distinction de race, de religion, ni de croyance » (point de distinction de sexe), et l'article 3 exprime une égalité dépendante du référent masculin : « la loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme ».

## Chronique de l'évolution de la parité

### Le 14 février 2014

Après une longue bataille parlementaire, où la résistance de « cumulards » a été particulièrement forte, surtout au Sénat, **les lois sur le non-cumul des mandats de parlementaires** nationaux, et de député-e européenne avec un mandat exécutif local ont été validées par le Conseil constitutionnel.

Même si leur application ne se fera qu'à partir de 2017, soit juste avant les prochaines élections législatives, c'est une victoire importante pour toutes celles et ceux qui réclamaient depuis longtemps cette mesure, dont des associations féminines telles qu'*Elles aussi*. Selon un sondage de TNS-Sofres de septembre 2013, trois Français sur quatre ne souhaitent pas que leur maire soit également parlementaire. Actuellement 60% des parlementaires cumulent leur mandat avec une fonction exécutive locale. Une mesure indispensable au nom du renouvellement du personnel politique et contre les baronnies qui bloquent l'arrivée des femmes. Les jeunes générations en pâtissent également.

Ces lois ne sont pour nous qu'une étape, car le cumul de fonctions exécutives locales est toujours possible, la limitation du nombre de mandats successifs n'est toujours pas à l'ordre du jour, encore moins l'instauration d'une limite d'âge ! A titre d'exemple, le plus vieux maire de France a 92 ans et est élu depuis 68 ans ! 9 parlementaires (des hommes) ont cumulé entre 8 et 11 mandats successifs à l'Assemblée nationale !

### Le 28 janvier 2014

Après le Sénat, l'Assemblée nationale a adopté en première lecture le **projet de loi pour l'égalité entre les femmes et les hommes**, avec de nouveaux apports en

ce qui concerne la parité dans les assemblées politiques élues.

Ainsi l'Assemblée nationale a encore alourdi le pourcentage pour le calcul des pénalités financières pour les partis politiques qui ne présentent pas autant de candidats que de candidates aux élections législatives, faisant passer ce pourcentage de 150% à 200%. Il était de 75% avant le projet de loi du Gouvernement.

D'autre part, lors de l'élection de l'exécutif des conseils municipaux, départementaux et régionaux, le premier de la liste doit être de sexe différent du maire ou président-e. Cela s'appliquera dès l'élection des conseils départementaux en 2015. Par contre, les intercommunalités ne sont pas concernées. D'ailleurs lors de notre concours « La Marianne de la Parité », les communes, où maire et premier adjoint étaient de même sexe, étaient systématiquement éliminées.

Un ajout intéressant dans ce projet : les communes et intercommunalités de plus de 10 000 habitants, les conseils départementaux et conseils régionaux doivent, préalablement aux débats sur le budget, présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes intéressant le fonctionnement de la collectivité territoriale, les politiques menées sur le territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation.

Les collectivités territoriales sont en effet les mieux placées pour mettre en œuvre sur le terrain des politiques de lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes.

Armelle Danet

**Prenez date** pour notre prochain colloque:

**Le vendredi 10 octobre 2014 à l'Hôtel de région Rhône-Alpes à Lyon**

**Quelle démocratie locale voulons-nous ?  
Le statut de l'élu-e local-e en questions**

Dans la continuité du travail engagé depuis 20 ans, pour susciter et accompagner l'accès des femmes à la représentation politique, en dehors des appartenances partisans et au plus près des réalités de leurs vies, le réseau *Elles aussi* organise un colloque d'une demi-journée. Ce colloque, pensé à partir de l'expérience de femmes élues, veut provoquer une réflexion la plus ouverte possible en vue d'améliorer la situation de l'élu-e local-e. Il concerne tous les élus, femmes et hommes.

Dans le cadre de la Quinzaine de l'égalité Rhône-Alpes, il s'appuie sur les associations du réseau actives localement : l'antenne *Elles aussi* du Rhône, l'Association des Femmes Elues de l'Isère et l'Association des Femmes Elues de la Loire.

## Elections européennes - 25 mai 2014

### L'Europe, une chance pour les femmes

Au plus haut niveau, des femmes politiques françaises, venant de partis de droite ou de gauche, se sont investies dans la construction de l'Europe, dans un esprit de coopération et de négociation.

A tous les niveaux, les femmes apportent à l'Europe, leur force de travail visible et invisible, le renouvellement des générations, l'exigence d'une démocratie aboutie via l'injonction de parité pour une juste représentation des peuples européens au plus près de la réalité de la vie.

En retour, l'Europe a beaucoup apporté aux femmes sur le plan juridique. Dès l'origine, en 1957 le Traité de Rome inscrivait le principe d'égalité de rémunération pour un même travail, posant ainsi le socle d'une construction progressive d'un droit à l'égalité entre les femmes et les hommes. De nombreuses directives et programmes d'action ont depuis donné consistance au principe d'égalité au-delà du strict champ professionnel, en élargissant la question à tous les domaines de la vie des femmes. Valeur commune à tous les Etats de l'Union, il est maintenant inscrit dans *la Charte des droits fondamentaux*.

Ce socle principal a constitué les fondations d'une stratégie pour réaliser l'égalité à travers les politiques publiques, et la *Charte européenne pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie locale*, signée à ce jour par plus de 160 collectivités en France en, est une déclinaison concrète.

Appuyée au principe d'égalité, la parité, notion européenne avant d'être française, veut réaliser la participation équilibrée des femmes et des hommes au gouvernement du monde et réparer l'injustice qui en excluait *de facto* les femmes.

L'Europe est ainsi devenue la région du Monde où les droits des femmes sont les plus avancés ; modèle envié quoique imparfait, l'UE a su porter les valeurs démocratiques dans les grandes conférences internationales des dernières décennies, modèle fragile, toujours en butte aux attaques des lobbies réactionnaires, fronts avancés de tous les patriarcats.

### Femmes, quelle Europe voulons-nous ?

Nous savons qu'à l'échelle du monde aucun état européen n'a seul, la puissance de se faire entendre.

Nous sommes pragmatiques, et nous connaissons le pouvoir du Parlement européen sur la gestion de la vie des citoyens (équipements, formation, lutte contre les violences et contre la pauvreté...)

Nous avons pu voir que la législation européenne a un impact sur les législations nationales (harcèlement sexuel, congé de maternité, emploi, entrepreneuriat féminin....)

Nous avons le souci des générations futures et nous voulons pour elles un développement durable, humain et égalitaire. L'Europe démocratique doit refuser toutes les régressions misogynes, homophobes ou racistes qui se manifestent actuellement.

Ce que nous avons pu obtenir par l'Europe, nous le tenons des femmes des pays les plus avancés en matière d'égalité et de parité, et nous voulons une harmonisation par le haut des droits des femmes dans tous les domaines au niveau de l'Union Européenne..

### Responsables de notre avenir, réinventons l'Europe, votons le 25 mai !

Anne-Marie Marmier



Nous venons d'apprendre la mort d'**Antoinette Fouque**. Sans rappeler ici tout ce qu'elle a donné aux femmes par sa présence au monde et par son œuvre, souvenons-nous que, présidente de l'Alliance des femmes pour la démocratie, elle est l'une des fondatrices d'*Elles aussi* en 1992 et que sa personnalité en a marqué la création et l'esprit. Elle a contribué à approfondir la notion de parité par sa conception de la différence des sexes fondée sur une éthique du don, dont les femmes sont intrinsèquement porteuses à travers la procréation, qu'elles choisissent ou non de faire des enfants.

Femme de pensée et femme d'action, indépendante et libre, elle n'a cessé de lutter contre toutes les injustices et les discriminations en même temps que d'affirmer la force des femmes et leurs capacités à créer. Elle laisse à chacune qui veut s'y appliquer un chantier infini et ouvert à poursuivre pour elle-même et collectivement.

## 2014, en avant les femmes ! élue locale, une responsabilité, une richesse

C'est le titre de notre action de sensibilisation pour les élections municipales de 2014.

**2011-2012** : Lors de notre action « La Marianne de la Parité » nous avons mis en valeur les efforts pour la parité. De plus, nous abordions l'égalité dans les politiques publiques locales par une question du concours portant sur la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale.

**2013** : La loi du 17 mai est une avancée réelle pour la place des femmes dans les conseils municipaux et conseils communautaires.

Pour les élections municipales, grâce à l'extension de listes paritaires aux communes de 1000 à 3500 habitants, il y aura au moins 16000 femmes élues en plus, même si ce mode de scrutin ne concerne que 27% des communes (au lieu de 10% précédemment).

Pour les élections intercommunales, les futur-e-s conseiller-ère-s seront désigné-e-s au suffrage direct. En effet, le nouveau bulletin de vote comportera ainsi deux listes : la liste des candidats au conseil municipal et la liste présentant ceux d'entre eux également candidats à l'intercommunalité.

Les communes de moins de 1000 habitants échapperont à cette règle.

Actuellement, sans contrainte de la loi, on estime que moins de 30% de femmes sont conseillères communautaires et seulement 7% sont présidentes!

C'est une première étape vers la parité dont il faudra évaluer l'impact.

**2013-2014** : Pour inciter les femmes à s'engager dans la vie municipale et l'intercommunalité et les encourager à y prendre des responsabilités, le réseau *Elles aussi* a organisé 29 rencontres d'échanges et de discussions. Des femmes élues, par leurs témoignages, ont transmis leur expérience dans 11 départements auprès de plus de 600 participantes.

Pour organiser ces rencontres, différents moyens de communication ont été utilisés: conférences de presse, communiqués de presse, affiches, dépliants...

Les thèmes les plus souvent abordés lors de ces rencontres étaient :

- Comment faire part de sa candidature ?
- Comment articuler vie familiale, professionnelle et politique ? Quelle disponibilité ?

- Comment s'imposer ?
- Quels rôles tenir ?
- Suis-je compétente et capable de tenir ce rôle d'élue ?
- Puis-je maintenir mon activité professionnelle à temps plein ou partiel ?
- Le coût d'une campagne ?

Nous étions fières lorsque des femmes indécises repartaient motivées pour être candidates ou qu'en fin de réunion certaines échangeaient leurs cartes de visite. Fières aussi de la qualité des intervenantes et de leur satisfaction à participer et à partager leur expérience.

### Paroles de femmes de l'Acf

« La femme élue rencontre bien des difficultés : démontrer une compétence de tous les instants dans des domaines très variés ; une persévérance sans faille pour faire avancer ses idées. Mais nous avons cette souplesse d'esprit pour reconnaître nos limites et les dépasser en acceptant de nous former, ce qui fait qu'en fin de mandat nous sommes hautement qualifiées dans des domaines où nous n'étions pas préparées à nous investir... »

« Etre élue c'est être une touche-à-tout, c'est oser se lancer des défis et tout mettre en œuvre pour y arriver »

**Deux outils** créés par *Elles aussi* ont servi notre action :

« **Le Guide de la candidate** » (téléchargeable gratuitement sur notre site) a été diffusé au-delà des participant-e-s aux rencontres et par ceux-là mêmes qui l'ont trouvé en phase avec leurs préoccupations de candidat-e-s. Il a remporté un vif succès dès sa sortie en juin.

« **Mon agenda des cent jours** » (également sur le site) est un document qui liste un certain nombre d'actes que les candidat-e-s et les nouveaux ou nouvelles élu-e-s, peuvent poser dans leurs équipes pour y trouver leur place et y introduire les conditions d'un investissement efficace

**Mars 2014** : Dans le but de sensibiliser les candidat-e-s, nous envoyons aux têtes de liste cette question : « Votre programme prend-il en compte la question de l'égalité entre les femmes et les hommes ? »



## En 2014, deux anniversaires, deux commémorations qui touchent à l'histoire de l'accès des Françaises à la citoyenneté

**Il y a 70 ans, en 1944**, les femmes françaises sont devenues des citoyennes, après 150 ans de revendications.

**Il y a 100 ans, en 1914**, mort de la militante féministe Hubertine Auclert, qui a donné 40 ans de sa vie à la lutte contre l'exclusion des femmes du suffrage.

## Le 21 Avril 1944, les femmes françaises ont obtenu, enfin, deux droits nouveaux : le droit de vote et le droit d'être élues

Sur ces deux points, elles obtiennent l'égalité avec les hommes, qui, eux, avaient obtenu ces deux droits en 1848, avec la Seconde République, autant dire un siècle plus tôt ! En 1848, ce fut l'installation du « suffrage universel masculin », et non pas du « suffrage universel » comme cela fut écrit trop souvent et de façon erronée dans les livres d'histoire. Ces omissions et ces erreurs de langage masquaient l'exclusion des femmes et expliquent en partie que l'arrivée des femmes à parité avec les hommes dans toutes les instances de décision, soit lente et bien imparfaite encore en 2014 .... mais *Elles aussi*, comme beaucoup de femmes et d'hommes humanistes n'acceptent pas cette dissymétrie. Une démocratie aboutie se doit d'être paritaire.

il y eut durant 150 ans des prises de position, des combats qui honorent celles et ceux qui les ont menés pour la citoyenneté des femmes. On peut citer plusieurs noms :

- Poulain de La Barre fut écrivain et féministe, auteur de « De l'égalité des sexes » en 1676,
- Condorcet, député girondin de la révolution se prononce pour le droit de vote des femmes et publie « De l'admission des femmes dans la cité » (1790),
- Olympe de Gouges a payé de sa vie son « modernisme extravagant » et son féminisme,
- On peut citer aussi Léon Fourier, Léon Richer (fondateur de la Ligue française pour les droits des femmes), Victor Hugo : « ... dans notre législation, la femme ne vote pas, ne compte pas ; elle n'est pas. Il y a des citoyens, il n'y a pas de citoyennes. C'est un fait violent ; il faut qu'il cesse... » (1870). En 1934, Wilhelm Bracke demande le droit de vote pour les femmes à toutes les élections. Ajoutons les femmes suffragistes des 19ème et 20ème siècles, Jeanne Deroin, Marguerite Durand (journal La Fronde), Maria Deraismes, Maria Vérone, Louise Weiss, et bien sûr Hubertine Auclert.

Souvent elles déposent leur candidature aux élections, candidature toujours rejetée.

Après la Première guerre mondiale, beaucoup ont pensé que les femmes allaient devenir citoyennes. Mais tout au long de la première moitié du 20ème siècle, il y eut les blocages des hommes, et les refus répétés du Sénat. Entre 1914 et 1940, 38 projets de loi issus de l'Assemblée Nationale sont repoussés par le Sénat. Il y eut aussi des réticences dans l'Assemblée consultative provisoire d'Alger (1943-1944). Le 23 Octobre 1943, Marthe Simard, nommée dans cette Assemblée devient la première femme parlementaire. Le 23 mars 1944, le vœu est finalement émis par une majorité de cette Assemblée que les femmes deviennent enfin citoyennes comme les hommes.

Le 21 avril 1944, conformément au vœu de cette Assemblée, c'est un militaire, le Général de Gaulle, qui par ordonnance, donne aux femmes deux droits nouveaux fondamentaux : droit de vote et droit d'être élues. Le vote du Sénat a ainsi été évité. C'est une particularité française : ce droit ne fut pas acquis suite à un débat et un vote parlementaires, mais par ordonnance, dans la foulée de la Résistance.

Le 23 avril, Marthe Simard commente : « Il est anormal que la femme française, qui est depuis longtemps intellectuellement (voyez les concours des universités !) et moralement l'égale de l'homme, ne prenne pas part aux délibérations politiques ». 70 ans plus tard son discours reste d'actualité.

**Le droit de vote et d'éligibilité est certes nécessaire ; mais dans le contexte de l'histoire et des mentalités françaises, il n'est pas suffisant et nous constatons qu'il faut aussi des lois contraignantes pour qu'évoluent les pratiques et la réalité.**

